

I – REVALORISATION DE LA PARTICIPATION DU S.I.E.R.A. AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

Décide de fixer le montant de la subvention annuelle versée au Comité des Œuvres Sociales du S.I.E.R.A. à compter de l'année 2020 à 1 % du montant de la masse salariale comptable de l'année N-1.

II – REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AUX AGENTS DU SIERA EN 2020

Le Comité Syndical, à l'unanimité

1°) Fixe comme suit le montant de l'IFSE qui pourra être attribué aux agents du SIERA en 2020.

Grade	Groupe de Fonction	Montant annuel
Ingénieur	G1	
Agent de Maîtrise	G1	
Adjoint Technique	G1	
	G2	
	G3	
Adjoint Administratif	G1	
	G2	
	G3	

2°) Précise que toutes les autres dispositions de la délibération du 15 décembre 2017 restent applicables.

III – FIXATION DU PRIX DU METRE CUBE D'EAU ET DE LA TAXE POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES POUR L'ANNEE 2020

Le Comité Syndical, à l'unanimité

1°/ Décide de maintenir à **0,77 € H.T.** le prix de base du mètre cube d'eau pour l'année 2020, ce qui donne, compte tenu des coefficients de dégressivité, les prix suivants :

- 0,77 € pour une consommation inférieure à 6 000 m³
- 0,693 € pour une consommation de 6 000 à 24 000 m³
- 0,616 € pour une consommation de 24 000 à 48 000 m³
- 0,539 € pour une consommation de 48 000 à 100 000 m³
- 0,385 € pour une consommation supérieure à 100 000 m³
- 0,077 € H.T. pour les consommations communales

- 2°/ Décide de maintenir à **0,065 € H.T.** par mètre cube le montant de la redevance pour prélèvement dans les ressources en eau, qui sera facturée en 2020 pour être reversée à l'Agence de l'Eau.

IV – FIXATION DES TARIFS DES ABONNEMENTS ET DES LOCATIONS DE COMPTEURS POUR L'ANNEE 2020

Le Comité Syndical, à l'**unanimité**

- Décide de ne pas modifier les tarifs des abonnements et des locations de compteurs en 2020 et de maintenir les tarifs comme suit :

<u>Calibre du compteur</u>	<u>Abonnement</u>	<u>Location de compteur</u>
15 et 20 mm	23,06 € H.T.	5,40 € H.T.
30 mm	37,92 € H.T.	15,50 € H.T.
40 mm	50,56 € H.T.	24,00 € H.T.
60 mm	75,84 € H.T.	46,40 € H.T.
80 mm	101,12 € H.T.	85,40 € H.T.
100 mm	126,40 € H.T.	109,80 € H.T.

V – APPROBATION DU BORDEREAU DE PRIX DU SYNDICAT APPLICABLE POUR L'ANNEE 2020

Le Comité Syndical, à l'**unanimité**

- 1°/ Approuve le bordereau de prix annexé à la présente délibération qui sera valable pour la facturation des travaux exécutés en régie pour l'année 2020.
- 2°/ Dit que ce bordereau de prix pourra être révisé en cours d'année si des variations de prix trop importantes le justifient.

VI – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le Comité Syndical, à l'**unanimité**

- 1°/ Approuve le budget primitif pour l'exercice 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

2 247 000,00 € pour la section d'exploitation
866 000,00 € pour la section d'investissement

- 2°/ Précise que les crédits sont votés par chapitre et en section d'investissement par opération d'équipement.

VII – PROGRAMME DE TRAVAUX 2020- APPROBATION

Le Comité Syndical, à l'unanimité

1°/ Approuve le programme de travaux tel que défini ci-dessus pour l'année 2020.

VIII – ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Comité Syndical, à l'unanimité

1°/ Accepte l'admission en non-valeur de la somme de **121,88 €** selon les états présentés les 15, 16 et 21 mai 2019 par le Centre des Finances Publiques d'Ambérieu en Bugey.

IX – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE DU 28 MAI 2019 AVEC L'ENTREPRISE BRUNET TP

Le Comité Syndical, à l'unanimité

1°/ Approuve l'avenant n°1 au marché du 28 mai 2019 avec l'entreprise BRUNET TP (accord cadre de travaux marché à bons de commande) qui supprime la retenue de garantie de 5 % inscrite à l'article 7 du CCAP.

